

# C'tu ça de l'abus?

L'agression sexuelle

La violence dans les relations amoureuses

Le « sexting »

Le contrôle par les médias électroniques

Banville Côté, Christine (2014). **C'tu ça de l'abus?**

Programme d'intervention sexologique créé dans le cadre du stage en sexologie (UQAM),  
réalisé à la Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Agence de la santé  
et des services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec



# LE «SEXTING»

# **Sexting: le nouveau jeu dangereux des ados**

<http://www.youtube.com/watch?v=-jEced6nBIQ>

# LE SEXTING, C'EST:

- ✦ Créer, transmettre ou partager avec d'autres personnes des « textos », des photos ou des vidéos à caractère sexuel par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques.
- ✦ Le terme caractère sexuel implique la nudité (partielle ou totale) et la suggestivité sexuelle, c'est-à-dire le fait d'imiter des poses ou des actions sexuelles, même habillé.
- ✦ Selon les définitions, il peut être question de photos ou vidéos alors que d'autres incluent les « textos » à caractère sexuel.

*\*La définition utilisée pour la présente rencontre englobera les « textos », les photos et les vidéos à caractère sexuel transmis par téléphone cellulaire ou encore par Internet.*



# POURQUOI «SEXTER» ?



# CONSÉQUENCES AU «SEXTING»

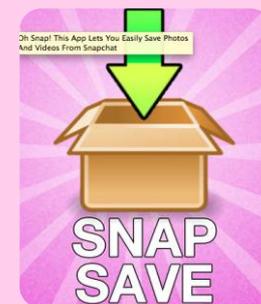
## Positives

- ✧ Permet une communication rapide et efficace avec l'autre.
- ✧ Permet des pratiques sexuelles sécuritaires (ITSS/contraception) versus les contacts sexuels à risques réels.
- ✧ Permet un soutien pour les relations à distance.
- ✧ Permet une diversité sexuelle pour les relations de longue durée.

# Négatives

- ✓ Possibilité de perdre le contrôle du «sexto».
- ✓ Possibilité de transmission du «sexto» à son insu.
- ✓ Possibilité de publication du «sexto» sur Internet.
- ✓ Possibilité d'atteinte à la réputation ou de rejet en lien avec la diffusion du «sexto».
- ✓ Possibilité d'intimidation/cyberintimidation en lien avec la diffusion du «sexto».
- ✓ Possibilité d'exploitation/chantage en lien avec la diffusion du «sexto».
- ✓ Possibilité de ressentir de la honte liée à la diffusion non désirée d'un «sexto».
- ✓ Possibilité de vivre de l'anxiété, du désespoir, de la tristesse, des idées ou des tendances suicidaires en lien avec la diffusion non désirée d'un «sexto».
- ✓ Possibilité de vivre des problèmes scolaires.
- ✓ Possibilité d'engager des comportements sexuels à risque (initiation sexuelle précoce, moindre utilisation contraceptive, etc.).

- ✓ Possibilité d'usage de substances (alcool drogue), d'impulsivité et de dépression (corrélations non définies, mais liens établis entre ces comportements).
- ✓ Possibilité de contrevenir à la loi: les sections sur la pornographie juvénile du Code criminel du Canada sont prévues pour contrer l'exploitation sexuelle des jeunes gens. Plus particulièrement, la section 163.1 du Code criminel sur la pornographie juvénile est claire sur le fait que l'accès, la production, la possession et la distribution d'images représentant une activité sexuelle ou un organe sexuel d'une personne de moins de 18 ans constituent une offense criminelle.



**\* Il est maintenant possible d'enregistrer ou de faire une capture d'écran des «Snapchats» envoyés et reçus. \***

# AVANT D'ENVOYER

## PRENDS LE TEMPS DE PENSER

*Quand tu envoies, reçois ou transfères un « sexto », pose-toi TOUJOURS les trois questions suivantes avant de faire quoi que ce soit.*



### **Était-ce mon idée ?**

Si tu n'as pas envie de faire, prendre ou partager un « sexto », n'accepte pas la pression des autres, tu peux dire non, affirme-toi! Sinon, choisis une façon de t'exprimer qui ne te mettra pas à risque de surexposition importante : garde tes vêtements, il est bien plus « sexy » de ne pas tout montrer, non? Demande-toi s'il est préférable de se sentir « cool » pour une demi-heure ou être totalement humilié si le « sexto » se retrouve aux vues de tout le monde.

### **Où va finir cette image?**

Dans le téléphone de mon/ma partenaire.

Dans le téléphone de ses ami(e)s.

Dans le téléphone de tout le monde et sur Internet.

### **Qu'est-ce qui se passait quand cette photo a été prise?**

Si tu es sur le point de transférer ou de distribuer un « sexto », dis-toi que la personne concernée pouvait être en train de s'amuser, mais peut-être qu'elle a été forcée et photographiée ou filmée sans son consentement. Elle n'avait peut-être simplement aucune idée que le « sexto » serait partagé. Si tu obtiens un « sexto », supprime-le, tu n'as aucune idée si la personne concernée a envie qu'il soit partagé. Demande à l'émetteur, si possible, de le supprimer aussi.

# RETIRER UNE IMAGE

Bonjour,

*J'ai 15 ans et je demande que soit retirée une photo/vidéo à caractère sexuel de moi accessible par l'entremise de votre service à l'adresse suivante :*

**[insère l'adresse URL (adresse Web) exacte où se trouve la photo ou la vidéo].**

*Ce n'est pas moi qui ai publié cette photo/vidéo sur votre site, je n'ai permis à personne de le faire et je ne veux pas que cette photo/vidéo reste en ligne.*

*Je ne sais pas qui a publié cette photo/vidéo sur votre site.*

**OU**

*Je ne sais pas exactement qui a publié cette photo/vidéo sur votre site, mais j'ai des raisons de croire qu'il s'agit peut-être de **[nom de la personne]**.*

Merci.

Pour plus de détails concernant le retrait d'une photo ou d'une vidéo, rends-toi sur le site Internet de **AidezMoiSVP.ca**

# Pro Juventute

<http://www.youtube.com/watch?v=aRjfvX-oDtM>